



**Tarification des déchets selon le
REGLEMENT SUR LA GESTION DES DECHETS**

**Tarifs décidés par la Municipalité dans sa séance du 17.08.2021
avec entrée en vigueur dès le 14.10.2021**

**Carte à prépaiement pour l'élimination des déchets ménagers
à utiliser pour la « Grignoteuse », la benne compacteuse située au Collège**

Taxe au poids : CHF 0.60 le kilo de déchets

Lieu de l'achat des cartes : bureau communal les mardis entre 17h30 et 19h00

- une carte est attribuée par ménage
- charge ou recharge minimale de la carte : CHF 50.-
- lors d'une charge /recharge de CHF 200.- minimum, **un rabais de 10% est accordé.**
- paiement cash ou par Twint uniquement
- un dépôt de CHF 20.- est perçu à l'acquisition de la carte, ce montant est remboursé au moment de sa restitution
- lors d'une naissance, une valeur équivalente à 180kg de déchets est ajoutée à la carte des parents (50% à la naissance et 50% aux 12 mois révolus de l'enfant)

**Taxe unique par équivalent ménage (EM) afin de couvrir les coûts
de l'élimination des autres déchets à la déchetterie située à L'île**

Le principe de l'équivalent ménage (EM) est une taxe annuelle unique par ménage

- un dégressif est appliqué au prorata d'adultes qui composent le ménage
- sont considérées comme adultes les personnes ayant 18 ans révolus au 01.01 de l'année de taxation concernée
- un pro rata temporis sera calculé pour les arrivées et départs des personnes durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé à plein.

EM selon le nb de personnes	Tarifs 2021 en CHF	Dès le 01.01.2022 en CHF
Ménages à 1 personne adulte	80.00	90.00
Ménages à 2 personnes adultes	144.00	160.00
Ménages à 3 personnes adultes	192.00	200.00
Ménages dès 4 personnes adultes	200.00	200.00

Pour la Municipalité de Curtilles

le Syndic

F. Luder

Félix Luder



la Secrétaire

Doris Agazzi

Doris Agazzi